

sais, il n'y a pas d'autre forme de contribution en discussion pour l'instant.

Et ensuite l'honorable député a dit:

Ainsi, vous constatez donc qu'il existe un fonds commun auquel contribuent les dominions.

Or qu'a voulu dire M. Chamberlain en parlant d'un fonds commun? Il entendait la sécurité commune. L'honorable député a enfin fini par comprendre qu'après tout il existe une sécurité commune à laquelle nous pourrions apporter notre quote-part. Or je demande aux honorables députés s'ils ne croient pas que nous devrions contribuer à la sécurité commune, à un fonds commun pour nous garantir de l'agression, de l'invasion, en faisant un effort pour préserver la paix, soit dans le cas qui nous occupe la défense de notre propre littoral, dans le pays même, et rien de plus.

Mais cette déclaration de M. Chamberlain, peut-être parce qu'elle avait trait à un fond commun, apparemment ne parut pas suffisante aux hommes d'Etat britanniques pour calmer les appréhensions de quelques honorables députés, car le lendemain un autre ministre parlait à son tour, sir Thomas Inskip, le ministre chargé de la coordination des moyens de défense. Sir Thomas Inskip formulait hier à la Chambre des communes la déclaration non moins énergique que voici. Je tire la nouvelle de la Presse associée dans les journaux du soir en date d'hier:

Que les dominions expriment eux-mêmes ce qu'ils peuvent penser de notre politique étrangère, et non les membres de cette Chambre. Nous bénéficierions pleinement, cette année d'une conférence avec les représentants des dominions. Ne les entraînons pas dans nos engagements.

Le ministre de la coordination de la défense a réitéré aussi des affirmations antérieures en disant que l'Angleterre ne demandera pas aux Dominions de partager ses dépenses.

"Nous demandons à notre pays de payer pour les colonies et les possessions de ces parties de l'Empire dont nous sommes responsables, et sur lesquelles nous comptons tellement pour notre approvisionnement en matières premières", a déclaré sir Thomas Inskip.

"Les dominions, cela va de soi, comprennent la valeur de leur association avec notre pays et font leur propres préparatifs à leurs propres frais, pour leur propre défense."

Mais comme si ces déclarations ne suffisaient pas, le premier ministre d'Angleterre a jugé bon d'affirmer nettement que les mesures prises pour la défense, par le Canada, ou tout autre dominion, ne constituent pas nécessairement un engagement relatif à des dépenses pour des fins impériales. Je tire la citation des journaux d'Ottawa d'hier soir, venant de la Presse canadienne:

Geoffrey Mander, un libéral, a demandé au gouvernement s'il a l'intention de proposer à la conférence impériale, que les dominions devraient assumer une plus large part des frais de la défense impériale.

M. Baldwin: "Nous sommes heureux de l'occasion de discuter les problèmes de la défense et les autres problèmes que la conférence offrira, mais je pu's rappeler à l'honorable membre que

le budget de la défense des dominions est une question du ressort exclusif des gouvernements de Sa Majesté dans les divers dominions."

Pourrait-il y avoir une affirmation plus nette? Cette affirmation du premier ministre de la Grande-Bretagne élimine toute possibilité de doute sur les engagements concernant la défense non approuvés par le Parlement.

Au cours du débat, les orateurs ministériels ont dû répéter à maintes reprises que ce que nous faisons, nous le faisons pour le Canada et pour le Canada seulement. Ces précisions s'imposaient qu'on avait répandu l'impression que les mesures prises se rattachaient à la création d'un corps expéditionnaire à envoyer outre-mer. En disant que ce que nous faisons, nous le faisons pour le Canada seulement, nous voulons dire que nous le faisons pour la défense du territoire canadien, dans nos propres eaux et au pays même pour la défense du Canada. Mais si nous insistons sur le fait que ce que nous faisons, nous le faisons pour le Canada, on ne s'imaginera pas, je l'espère, que nous ne faisons pas ainsi une certaine contribution à la défense du Commonwealth des nations britanniques, ou à la défense de tous les pays de langue anglaise, ou à la défense de toutes les démocraties, à la défense de tous les pays auxquels nous aurons peut-être à nous allier un jour, pour défendre nos libertés contre tout agresseur, d'où qu'il vienne. En faisant ce que nous faisons pour le Canada, dis-je, nous croyons fournir ainsi la contribution la plus efficace à la protection de la sécurité de tous les autres pays ayant les mêmes institutions, les mêmes idéals, les mêmes principes de liberté à préserver que les nôtres.

Et puis-je ajouter ceci en terminant: Au cours du présent débat, on a déclaré que le Canada devrait tourner ses regards du côté des Etats-Unis; nous devrions faire partie de la Conférence pan-américaine, nous faire de nouveaux amis, chercher notre sécurité au sein de la Société, compter sur les autres pour nous défendre au lieu d'assumer ces dépenses, emprunter nos navires, et que nous n'avons pas besoin de nous protéger. Il en va des nations comme des individus. Elle possède nombre des attributs qui distinguent l'individu. Une nation doit avoir du caractère; elle a des obligations morales à respecter ainsi que des devoirs et des responsabilités à remplir. Or, un pays digne de ce nom cherche à remplir toutes ses obligations et tous ses devoirs d'une manière digne d'un membre de la famille des nations.

J'ai sous la main un petit volume de Shakespeare, *Hamlet*, un drame dont la clef se trouve dans les mots suivants:

Le monde est à l'envers: hélas, la lourde croix, s'il faut que je sois né pour le remettre droit.